

option Technicien-conseil en production laitière ovine

RNCP2300 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21085
Code(s) ROME	A1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE SAINT AFFRIQUE	19120938600017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en production laitière ovine est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il assure le contrôle des performances laitières selon les procédures officielles (activité spécifique du technicien de contrôle laitier).
- Il réalise le diagnostic technique et/ou technico-économique de l'élevage et met en place l'appui technique.
- Il élabore ou participe à l'élaboration de références techniques, technico-économiques et réalise des études particulières.
- Il s'insère dans l'environnement professionnel et dynamise son réseau.
- Il se forme, s'informe et participe à la vie de son service

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière ovine

UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage laitier ovin

UCP3 : Réaliser le suivi technique de l'élevage laitier ovin

UCP4 : Participer aux actions collectives de son service

Blocs de compétences

RNCP2300BC01 — UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière ovine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- caractériser la filière lait et les produits laitiers
- présenter les systèmes de production ovin-lait
- rappeler les principales dispositions réglementaires et les procédures concernant la production laitière et les produits de l'élevage ovin

RNCP2300BC02 — UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage laitier ovine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les bilans techniques et technico-économiques de l'élevage
- analyser les facteurs de variation de la production
- formuler un diagnostic technico-économique global

RNCP2300BC03 — UCP3 : Réaliser le suivi technique de l'élevage laitier ovine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- conseiller sur la conduite de la sélection et de la reproduction
- participer à la mise en place et au suivi du plan sanitaire d'élevage
- apporter un appui technique en matière d'alimentation en fonction des objectifs de production
- proposer un plan d'aménagement des installations et des bâtiments d'élevage dans le respect des normes environnementales
- conseiller sur l'organisation du travail et ses conditions de réalisation
- apporter un appui technique en matière de gestion des effluents dans le respect de la réglementation
- conseiller sur le choix d'un mode de commercialisation

RNCP2300BC04 — UCP4 : Participer aux actions collectives de son service

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser le contrôle des performances
- participer à une étude et/ou une expérimentation
- élaborer des références technico-économiques
- diffuser l'information

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Organisme réalisant le contrôle laitier et l'insémination artificielle ovine
- Laiterie, organisme de développement et d'appui technique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Contrôleur laitier ou technicien de contrôle laitier en organisme réalisant le contrôle laitier ovin ;
- Technicien ou ARC (agent relation culture) en laiterie ;
- Technicien ovin en organisme de développement.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 043 €
Selon la branche	6 668 € – 7 416 €
Prise en charge	Branches concernées

7 043 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 416 €	CPNE de l'agriculture
6 668 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2300/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	33 %
Période	10/2023 – 01/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	5 262 €
Coût moyen par dossier	1 316 €
Durée moyenne	52 h
Période	09/2023 – 11/2023
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	14 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.